

12 août 1725

Orage de pluie et de grêle – Sollicitation de l'intendant général afin d'obtenir réparation des dommages.

Dans la maison commune de la ville et de la juridiction de Preyssas en agenais, ce jourd'huy douzième du mois d'aoust mil sept cens vingt cinq, estant assemblés en icelle, sieur Bertrand Ron, Joseph Cornier, Arnaud Rebel et Clémans Grimard, consuls la présente année, à laquelle ont assisté sieur Simon Chabrières, Joseph et Antoine Thouron, Jean Péjac, Jacques Cornier, et autres soubzsignés,

par lesdits sieurs consuls a esté représenté qu'ils auroit esté requis par presque tous les habitants et biens tenants de la présente juridiction de verballiser sur le dommage général causé par le cruel orage de pluye et grelle qui tomba lundy dernier sixième du présent mois environ les deux heures après midi, sur laquelle réquisition c'estant transportés dans tous les quartiers de la présente juridiction, ils auroient trouvé que le dommage atteint à la perte de la moitié des vins et au-delà en certains endroits, et ce quy fait encore que le dommage est bien plus considérable et que les chanvres ont été brisés considérablement,

ce quy les a obligés de faire la présente assemblée pour prier les assistans de vouloir autoriser le présent verbal pour être présenté à monseigneur l'intendant et le supplier très humblement de vouloir avoir la bonté d'avoir esgard à une communauté affligée de grêles et inondations pendant cinq ou six ans, comme il a apparu à sa grandeur par les verbaux quy ont annuellement esté faits et certifiés par messieurs les commissaires aux députés, et notamment la présente année ayant, indépendant de ce dernier orage, perdu par les précédents tous les foins, menus grains et mesme parti des bleds.

Sur quoy la communauté assemblée avoient prié messieurs les consuls de donner tous leurs soins pour obtenir de monseigneur l'intendant toutes les douceurs que l'on peut espérer de la charité ordinaire dans une pareille affliction.